

COMMUNIQUE DE PRESSE 15/24

■ PUBLICATION DU RÈGLEMENT (UE) 2015/760 RELATIF AUX FONDS EUROPÉENS D'INVESTISSEMENT À LONG TERME (ELTIF)

Le règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne le 19 mai 2015.

L'objectif du règlement relatif aux ELTIF est d'accroître la réserve de capitaux disponibles pour des investissements à long terme dans l'économie de l'UE. Les ELTIF se concentreront sur des investissements alternatifs relevant d'une catégorie définie de classes d'actifs à long terme exigeant un engagement à long terme de la part des investisseurs pour en assurer un développement performant.

Seuls les fonds d'investissement alternatifs de l'Union (FIA) qui sont gérés par des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (GFIA), autorisés conformément à la directive 2011/61/UE relative aux GFIA, pourront être commercialisés en tant qu'ELTIF.

Le règlement entrera en vigueur le vingtième jour qui suit sa publication dans le Journal officiel de l'Union européenne et sera applicable à partir du 9 décembre 2015.

Le règlement est disponible sur le site de la CSSF :

<http://www.cssf.lu/fr/surveillance/vgi/eltif/reglementation/lois-reglements-et-autres-textes/>

Luxembourg, le 22 mai 2015

